Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN

Nombre de Conseillers	
En exercice :	29
Présents :	27
Votants :	29

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 23 octobre 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Annie BARTHÉLÉMY, Stefan PIETRZAK

Ont donné procuration : Bertrand ROBIC à Monsieur le Maire, Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY,

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

139D/2026 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BADEN ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE – PROGRAMME ECOVOLONTERRE 2026-2027

Selon l'article 1 de ses statuts, l'association Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant huit mois, 28h par semaine, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté ».

Dans ce cadre, le programme « Ecovolonterre » d'Unis-Cité permet aux jeunes de s'engager dans une expérience de protection de la biodiversité, de favoriser leur passage à l'action par des chantiers nature et de la sensibilisation, de susciter et stimuler leur intérêt pour la préservation du vivant et de leur permettre de découvrir des structures et métiers qu'ils ne connaissent pas. Le programme permet aux structures de former des jeunes à leurs métiers, de bénéficier d'une énergie collective pour mettre en œuvre leurs actions, de démultiplier leurs actions de sensibilisation et de communication grand public, et de favoriser les regards croisés sur leur activité, notamment en bénéficiant du regard neuf des volontaires.

Afin de sensibiliser les habitants à la transition écologique et de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, notamment en matière de réduction des déchets, de tri et de sobriété en eau, il apparaît opportun d'accueillir un trinôme d'écovolonterres Cette démarche s'inscrit dans le contexte du passage à une collecte des ordures ménagères. Le coût pour la Commune de BADEN s'élève à 1.500 euros au titre des frais de fonctionnement.

Afin de régler les conditions d'intervention des volontaires, il y a lieu de conventionner avec l'association Unis-Cité. Un exemplaire de la convention est joint en annexe de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique et cadre de vie en date du 20 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'émettre un avis favorable à l'intervention de l'association Unis-cité dans le cadre du programme Ecolonterre 2026-2027, aux conditions décrites ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la co[illegible] pièce jointe ;

↳ de donner tous pouvoirs, à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 04 novembre 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT UNIS-CITÉ VANNES / MAIRIE DE BADEN

Programme « Ecovolonterre » – Promotion 2026-2027

Entre :

La Mairie de Baden, située au 3 place Weilheim, 56870 BADEN, représentée par Monsieur Christophe BEDARD en sa qualité Maire dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Et

L'association Unis-Cité Vannes, située au 1 rue Duplessis de Grenedan, Bâtiment Les Cormorans, 56000 VANNES, représentée par Madame MEJEAN Lilly en sa qualité de Responsable des antennes d'Unis-Cité Morbihan, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Préambule

Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant huit mois, 28h par semaine, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Dans ce cadre, le programme « Ecovolonterre » d'Unis-Cité permet aux jeunes de s'engager dans une expérience de protection de la biodiversité, de favoriser leur passage à l'action par des chantiers nature et de la sensibilisation, de susciter et stimuler leur intérêt pour la préservation du vivant et de leur permettre de découvrir des structures et métiers qu'ils ne connaissent pas. Le programme permet aux structures de former des jeunes à leurs métiers, de bénéficier d'une énergie collective pour mettre en œuvre leurs actions, de démultiplier leurs actions de sensibilisation et de communication grand public, et de favoriser les regards croisés sur leur activité, notamment en bénéficiant du regard neuf des volontaires.

La Mairie de Baden, en lien avec ses services, souhaite accueillir un trinôme d'écovolonterres afin de sensibiliser les habitants à la transition écologique et de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, notamment en matière de réduction des déchets, de tri et de sobriété en eau. Cette démarche s'inscrit dans le contexte du passage à une collecte des ordures ménagères tous les quinze jours à compter du 18 novembre 2026.

Article 1 – Objet de la convention et objectifs du partenariat

La présente convention établit les conditions de la collaboration entre la Mairie de Baden et Unis-Cité.

L'objectif de la mission est de permettre aux jeunes de s'engager dans une expérience de sensibilisation à la transition écologique, de favoriser leur passage à l'action par des interventions de terrain et de leur permettre de découvrir des structures et métiers qu'ils ne connaissent pas. Le programme permet à la structure de bénéficier d'une énergie collective pour mettre en œuvre ses actions et de démultiplier ses actions de sensibilisation et de communication grand public.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

FEUILLET 2026-00596

1.1 – Axes de la mission

La mission s'organise autour d'un fil conducteur commun : la sensibilisation à la transition écologique et l'accompagnement des habitants dans l'évolution de leurs pratiques. Les principaux axes sont les suivants :

- **Sensibilisation du grand public** : présence sur les marchés, lors d'événements communaux, en porte-à-porte ou lors d'autres temps de rencontre, autour du tri, de la réduction des déchets et de la sobriété hydrique ;
- **Animation d'ateliers pratiques** : compostage, réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, éco-gestes liés à l'eau, etc. ;
- **Accompagnement du passage à la collecte bimensuelle** : création et diffusion de supports pédagogiques simples, information sur les solutions permettant de limiter les volumes d'ordures ménagères, recueil des questions ou difficultés rencontrées par les habitants ;
- **Interventions auprès des jeunes** : accueils de loisirs, espace jeunes, service jeunesse, écoles et autres structures, avec des animations adaptées (tri, compostage, gaspillage alimentaire, eau, protection de l'environnement), sensibilisation aux végétalisations de cours ;
- **Actions auprès des seniors et des publics accompagnés par le CCAS**, avec une attention particulière portée à l'accessibilité des informations et à l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés face aux changements de collecte ;
- **Jardins familiaux**, en lien avec les services techniques : animation, sensibilisation et entretien ;
- **Projet « Nature »** auprès des services techniques, travaux sentiers côtiers et ruraux, entretien des espaces naturels et patrimoniaux, à construire avec les professionnels concernés ;
- **Participation aux temps forts communaux**, notamment la Semaine du Golfe 2027, avec un volet de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets ;
- **Contribution aux supports de communication de la commune** et remontée des observations et difficultés rencontrées sur le terrain.

1.2 – Organisation de l'intervention

- **Première rencontre** : mercredi 18 novembre 2026, de 15 h 30 à 17 h 30.
- **Intervention hebdomadaire** : à compter du jeudi 3 décembre 2026 et jusqu'à mi-juin 2027, un trinôme de trois volontaires intervient chaque jeudi sur la journée complète de 9h à 17h, hors périodes de congés (article 3.1) et jours fériés.
- **Jardins familiaux** : interventions planifiées sur la période de printemps (avril à juin 2027), après une phase de préparation avec les services techniques.
- **Actions auprès des jeunes** : ponctuellement le mercredi, auprès des accueils de loisirs et de l'espace jeunes, à raison d'une intervention par mois au maximum.
- **Soirées** : ponctuellement, des interventions en soirée peuvent être organisées auprès du service jeunesse et de l'espace jeunes pour sensibiliser à l'environnement. Les dates sont fixées avec la référente de la Mairie, après validation de la coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité, dans le respect du temps d'engagement hebdomadaire des volontaires.
- **Semaine du Golfe** : du lundi 3 au dimanche 9 mai 2027, les trois volontaires participent à l'événement, notamment en allant à la rencontre des habitants et des visiteurs pour rappeler les consignes de tri. Les créneaux d'intervention sont définis avec les référent·e·s en charge de l'événement et la coordinatrice d'équipes et de projets. Le jeudi 6 mai 2027 est férié (Ascension) et le vendredi 7 mai 2027 est un jour de congé des volontaires.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE
FEUILLET 2026-00597

1.3 – Principe général

Les volontaires en service civique n'ont pas vocation à se substituer aux agents de la Mairie. Leurs missions complètent l'action des équipes en place.

Article 2 – Engagements mutuels

Unis-Cité et la Mairie de Baden se coordonnent pour former et informer les volontaires sur les thématiques nécessaires au bon fonctionnement du programme (présentation de la mission et de ses enjeux, notamment le changement de collecte des ordures ménagères ; présentation des services et des partenaires ; outils d'animation ; mise en lien avec les bénéficiaires des animations ; préparation à la première intervention, etc.).

Les deux parties s'engagent à valoriser le partenariat et à communiquer sur le projet via des supports dédiés (site internet, newsletter, etc.). Elles mentionnent leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou à faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse, etc.) pouvant servir à la communication de la Mairie et d'Unis-Cité.

Unis-Cité et la Mairie de Baden mettent en place et partagent des outils de suivi selon les objectifs fixés dans le cadre du partenariat. Les modalités de suivi et de bilan sont précisées à l'article 5.

Article 3 – Engagements respectifs

Article 3.1 – Moyens engagés par Unis-Cité

Unis-Cité s'engage à conduire une campagne de mobilisation et de recrutement de jeunes volontaires, en veillant à respecter des critères de diversité et de motivation. L'association s'engage également à conclure avec eux un contrat d'engagement de Service Civique, ainsi qu'à assurer leur formation et leur accompagnement tout au long de leur mission.

Unis-Cité mobilise un trinôme de volontaires qui effectueront des actions de sensibilisation et de chantier nature, tous les jeudis. Les volontaires seront présents du 18 novembre 2026 au 11 juin 2027.

Ponctuellement, les volontaires pourront être détachés de leur mission pour les obligations inhérentes au service civique (formation civique et citoyenne, événements participant à l'ancrage de l'association, etc.), ainsi que pour les congés (du 18/12 au soir au 04/01 inclus, du 19/02 au soir au 01/03 inclus, du 16/04 au soir au 26/04 inclus et le 07/05). Unis-Cité et ses volontaires s'engagent à anticiper ces absences dans un délai suffisant et à prévenir la référente, les bénévoles et les bénéficiaires.

Les jeunes volontaires peuvent être confrontés à des situations personnelles parfois complexes (fragilité psychologique, problèmes de santé, situation de handicap, etc.), susceptibles d'entraîner des absences ponctuelles dans le cadre de leurs missions. En cas d'absence des volontaires mobilisés dans le cadre du présent partenariat, Unis-Cité s'engage à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour assurer leur remplacement ponctuel, afin de garantir, dans la mesure du possible, le maintien des actions prévues sur le territoire.

La coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité, Lou MASSA, assure l'encadrement des volontaires ainsi que l'animation et le suivi des interventions en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, elle vient en appui organisationnel. Sa présence sera dégressive, compte tenu de l'objectif d'autonomisation des volontaires, et complémentaire, en temps et en objectifs, de l'encadrement assuré par l'équipe de la Mairie.

L'association Unis-Cité a souscrit un contrat « Multi garantie Activités Sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 82522015, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion des interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

Article 3.2 – Moyens engagés par la Mairie de Baden

Un référent est identifié, Damien Mahéas-en, appui à la coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité et aux volontaires pour faciliter le démarrage du projet, le partage d'information et l'intégration des volontaires dans la structure. Son appui vise également à faciliter la rencontre et la création d'un lien de confiance entre l'équipe de la Mairie (une information relative au dispositif de service civique est réalisée auprès des agents), les bénéficiaires et les volontaires, notamment en préparant et en accompagnant les volontaires lors des premières interventions au minimum. Le référent est le contact privilégié de la coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité et apporte un appui complémentaire pour le suivi des volontaires ou en cas de difficulté avec un bénéficiaire.

M. Damien Mahéas - pole.technique@baden.fr

02 97 57 00 95

La Mairie facilite la mise en relation des volontaires avec les services concernés (services techniques, service jeunesse, espace jeunes, accueils de loisirs, services de gestion des déchets, etc.) et avec les structures et initiatives existantes sur Baden. Pour les actions de sensibilisation et les actions collectives, elle communique sur le projet auprès des habitants et identifie les bénéficiaires potentiels.

La Mairie s'engage à mettre à disposition des volontaires un lieu pour la préparation des interventions et des animations ainsi que pour la pause méridienne, et tout autre moyen nécessaire à la réalisation de la mission (matériel d'animation, supports de communication, outillage en lien avec les services techniques).

Unis-Cité sollicite une participation active des référents des structures partenaires aux temps forts essentiels au bon déroulement du projet et à l'accompagnement du parcours des volontaires :

- Les Rencontres Tremplins et la Cérémonie de clôture de la promotion 2026-2027 : jeudi 10 juin 2027 à Lorient (horaire et lieu à confirmer – merci de bloquer la journée dans les agendas dans l'attente de précisions).

Article 4 – Participation financière

Unis-Cité mobilise les financements nécessaires au fonctionnement du programme « Ecovolonterre », notamment pour le financement des postes des salariés chargés de l'accompagnement des jeunes volontaires.

Dans ce cadre, la Mairie de Baden s'engage à soutenir l'association Unis-Cité en lui accordant une participation financière de 1 500 euros au titre de ses frais de fonctionnement.

Article 5 – Modalités de suivi et de bilan

Au cours de la mise en œuvre du projet, une réunion de suivi sera organisée aux alentours du mois de février ou mars 2027, afin de faire un point sur son état d'avancement. Cette réunion permettra notamment d'échanger sur les interventions réalisées et en cours, la programmation des actions, le suivi des objectifs fixés ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées. Elle réunira la référente de la Mairie, la coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité ainsi que les volontaires engagés dans le dispositif.

Afin de garantir un accompagnement adapté des volontaires, de procéder aux ajustements nécessaires et de favoriser leur montée en compétences, la référente de la Mairie est invitée à contacter, par téléphone ou par courriel, la coordinatrice d'équipes et de projets dès l'apparition d'une difficulté ou d'un problème, sans attendre la tenue du bilan intermédiaire.

En fin de projet, en mai ou juin 2027, les volontaires, la référente de la Mairie et la coordinatrice d'Unis-Cité se réuniront pour évaluer et faire le bilan de l'ensemble du projet, et échanger sur les perspectives de reconduction ou d'évolution du dispositif pour l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-139D_2026-DE

Article 6 – Durée

La présente convention doit être approuvée par signature avant la mise en œuvre de la collaboration. Elle entre en vigueur à compter de la date de sa signature et jusqu'à la fin de la mission des volontaires, le vendredi 11 juin 2027.

Article 7 – Modifications, renouvellement et rupture de la convention

La présente convention est modifiable par un avenant rédigé par ses signataires. La démarche devra alors être motivée et notifiée par écrit, en respectant un préavis de deux semaines.

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction après qu'un bilan du partenariat a été réalisé.

Chaque partenaire est libre de mettre fin à tout moment au présent partenariat par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis d'un mois. En cas de manquement caractérisé aux engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Vannes, le 2/10/2026

Pour Unis-Cité Morbihan,

Mme MEJEAN Lilly, Responsable des antennes d'Unis-Cité Morbihan

UNIS-CITÉ
Antenne de Vannes
1 rue Duplessis Grenedan 56000 VANNES
07 57 41 04 75 - lmejean@uniscite.fr

Pour la Mairie de Baden,

Monsieur Christophe BEDARD, Maire de Baden